



Acheteur :

Fédération française de Golf

68, rue Anatole France 92309 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Représentée par Monsieur Pascal GRIZOT, Président de la ffgolf

Règlement de la consultation pour :

- L'acquisition des droits d'utilisation d'un logiciel de gestion de compétitions de golf ;
- L'exploitation et la distribution auprès des clubs français ;
- La gestion de la maintenance corrective et évolutive du logiciel.

Durée : 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2026 (période initiale) avec possibilité de renouvellement pour une nouvelle durée de cinq (5) ans (période additionnelle).

Date et heure limite de réception des offres :

Le 11 juin 2021 à 18 heures 00 (heure de France Métropolitaine)

Contacts ffgolf :

Systèmes d'information :

Pierre Picco – pierre.picco@ffgolf.org – (+33) 1 41 49 77 82

Pascal Mailly – pascal.mailly@ffgolf.org – (+33) 1 41 49 77 62

Julien Lacagne – julien.lacagne@ffgolf.org - (+33) 1 41 49 77 32

Table des matières

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	4
1. Objet et étendue de la consultation	4
a. Présentation de la ffgolf.....	4
b. Objet de la présente consultation.....	4
c. Calendrier prévisionnel indicatif	5
2. Réponses à l'appel à candidatures.....	6
a. Préparation de la candidature / Point de contact.....	6
b. Critères de décision	6
c. Contenu des offres à remettre	6
d. Date de remise des candidatures et des offres.....	9
e. Suites de la consultation / Entretiens	9
ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES	11
1. Contexte technique	11
a. Le Système d'Information ffgolf.....	11
b. L'environnement informatique des clubs	12
c. Volumétrie	12
2. Le logiciel de gestion de compétitions.....	13
a. Cadre et conditions de fonctionnement attendus	13
i. Architecture / Technologie	13
ii. Propriété et Protection des données	13
iii. Compatibilité et Performances	14
b. Conditions de distribution et d'exploitation en France.....	14
c. Fonctionnalités générales attendues.....	14
i. Administration / Pilotage des comptes.....	14
ii. Accès aux données.....	14
iii. Traduction.....	14
iv. Impressions et exports.....	15
v. Interfaçage avec des solutions tierces	15
d. Fonctionnalités Métier attendues	15
i. Éléments de gestion sportive indispensables (minimum requis).....	15
ii. Correspondance avec le modèle de données de la ffgolf	16

iii.	Structure des compétitions.....	17
iv.	Application des règlements sportifs de la ffgolf.....	17
e.	Services attendus sur la durée de la prestation	18
i.	Adaptation initiale du logiciel aux besoins de la ffgolf	18
ii.	Maintenance Corrective et Evolutive.....	18
iii.	Support aux utilisateurs.....	18
iv.	Formation et documentation.....	18
v.	Assistance au déploiement	18

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Objet et étendue de la consultation

a. Présentation de la ffgolf

La Fédération française de golf, ci-après dénommée « la ffgolf », est une association sportive régie par la loi du 1er juillet 1901 et le Code du Sport, fondée le 24 novembre 1912 (date de parution au Journal Officiel), reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1975, agréée et délégataire de missions de services publics par le Ministère des Sports. Elle est domiciliée au 68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex.

Elle est administrée par un Comité Directeur composé de trente-deux (32) personnes élues pour une durée de quatre (4) ans par les membres de la Fédération. Le Comité Directeur élit ensuite parmi ses membres le Président de la ffgolf ainsi que le Bureau Directeur composé de dix (10) personnes dont le Président, les Vice-présidents, le Secrétaire Général et le Trésorier. Le Bureau Directeur assure la gestion quotidienne de la ffgolf sous le contrôle du Comité Directeur et, pour certaines questions, de l'Assemblée Générale des Clubs affiliés.

En tant que fédération sportive agréée (article L131-8 et suivants du Code du Sport), la ffgolf participe à la mise en œuvre de la mission de service public relative au développement et à la démocratisation du sport de golf en France (gestion de l'activité golf « loisir » et jusqu'au plus haut niveau amateur et professionnel).

Dans ce cadre et depuis 1992, la ffgolf loue et exploite un logiciel de gestion de compétitions, fourni aux clubs et destiné à gérer leur activité sportive.

Le Département Sport de la ffgolf établit les règles et les fonctionnalités requises pour ce logiciel. La Direction des Systèmes d'Information les met en œuvre, les distribue et en assure le support auprès des utilisateurs.

b. Objet de la présente consultation

Le contrat définissant les conditions d'exploitation, de distribution et de maintenance du logiciel actuel arrivant à échéance au 31 décembre de l'année 2021, la ffgolf a souhaité procéder à une consultation pour :

- Définir son nouveau logiciel de gestion des compétitions ;
- Exploiter, distribuer et convenir des modalités de maintenance (corrective et évolutive) dudit logiciel.

La solution devra être conforme aux spécificités prévues dans le cahier des charges techniques figurant en Annexe de la présente consultation.

Durée du contrat : Cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 « la période initiale » pouvant être renouvelée pour une nouvelle durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2031 « la période additionnelle » avec possibilité, pour la ffgolf, de résilier chaque année de la période additionnelle moyennant un préavis d'un an (*exemple indicatif : pour une résiliation au 31 décembre 2029, la notification devra être formulée au plus tard le 31 décembre 2028 au prestataire*).

Obligation de discussion entre les Parties au dernier trimestre de 2025 pour activer ou non la période additionnelle.

La ffgolf souhaite recueillir et comparer les propositions des sociétés capables de proposer une solution de gestion de compétitions conforme au cahier des charges techniques (en ANNEXE) pour succéder au logiciel actuel.

Au sein du présent document, **le client** désignera la Fédération française de golf, représentée par sa Direction des Systèmes d'Information.

Le logiciel désigne l'application de gestion de compétition acquis par la ffgolf et faisant l'objet de la présente consultation.

Les utilisateurs désignent les responsables et délégués sportifs des personnes morales identifiées par la ffgolf, amenés à utiliser le logiciel dans le cadre de la gestion de compétitions.

Les joueurs ou **clients** désignent les personnes, licenciées ou non, dont les données sont enregistrées dans le cadre de l'utilisation du logiciel.

Le prestataire ou **la société** désigne l'entreprise sollicitée pour fournir le logiciel et en assurer la maintenance corrective et évolutive.

c. Calendrier prévisionnel indicatif

10 Mai 2021 :	Publication de la consultation sur le site www.ffgolf.org Remise aux Sociétés reconnues.
11 juin 2021 :	Date limite de remise des candidatures et des offres (18 : 00 heure française métropolitaine)
Juin- juillet 2021 :	Entretiens / négociations avec les candidats présélectionnés
Au plus tard 30 juillet 2021 :	Choix du prestataire par le Bureau Directeur / Comité Directeur de la ffgolf et information aux candidats (retenu et non retenus).
Juillet – Décembre 2021 :	Etablissement du contrat Adaptation et mise au point du logiciel
Janvier 2022 :	Déploiement auprès des Clubs et utilisateurs Pilote
Mars 2022 :	Déploiement généralisé en production
1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2026 :	Période initiale d'exploitation et de maintenance du logiciel retenu
1^{er} janvier 2027- 31 décembre 2031 :	Période additionnelle d'exploitation et de maintenance du logiciel retenu

2. Réponses à l'appel à candidatures

a. Préparation de la candidature / Point de contact

Pendant la période précédant la remise des offres, la Direction des Systèmes d'Information se tient à la disposition des candidats pour toute précision utile dans la constitution du dossier présenté et notamment pour la bonne compréhension du modèle de données des Systèmes d'Information de la ffgolf, **la documentation technique des APIs produits par la ffgolf pourra être remise sur demande.**

De manière générale les questions ne peuvent tendre qu'à obtenir des éclaircissements sur les modalités et l'objet de la présente consultation. Elles ne peuvent en aucun cas comporter des informations se rapportant au contenu de la candidature ou de l'offre que le candidat envisage de formuler.

Si les réponses formulées sont susceptibles de concerner l'ensemble des candidats connus, elles pourront être transmises à tous.

Contact : pascal.mailly@ffgolf.org +33 (0) 1 41 49 77 62

b. Critères de décision

La solution proposée par la société sera examinée et notée selon les caractéristiques et la pondération suivante :

- **Tarifs : 30 %**
 - Tarif / échéancier des paiements du contrat
 - Tarif de la maintenance annuelle évolutive et corrective
 - Tarif des prestations annexes
- **Pertinence de la solution proposée : 40%**
 - Qualité de l'équipe dédiée (Nombre et CV des personnes affectées au projet – Adaptation du logiciel et maintenance)
 - Choix techniques et évolutivité
 - Adaptabilité aux règles fonctionnelles françaises
 - Ergonomie interface utilisateur
- **Adéquation des prestations annexes : 30%**
 - Capacité d'adaptation du logiciel
 - Maintenance applicative
 - Assistance de niveau 2

c. Contenu des offres à remettre

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou anglaise et exprimées en EURO HT et TTC.

Tous supports (site web, plaquette, présentation...) décrivant la société ainsi que ses services et produits seront les bienvenus pour appuyer la candidature.

Le contenu des offres à remettre doit permettre d'identifier et répondre aux demandes suivantes :

- **Identification de la société / Candidat**
 - Date de création
 - Fourniture d'un Kbis ou équivalent (preuve de l'immatriculation de la société)
 - Activités principales
 - Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
 - Si le candidat est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus ;
 - Si le candidat est établi dans un Etat autre que la France, il produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays ;
 - La pièce prévue à l'article D. 8254-2 ou D. 8254-5 du code du travail ;
 - Les attestations d'assurances permettant de garantir sa responsabilité civile.
 - Nombre de collaborateurs (dont développeurs)
 - Principaux services et produits proposés
 - Etats financiers (bilan et compte de résultat synthétique) des années 2019 et 2020
 - Nombre de clubs, pays, et/ou de fédérations utilisant les services et produits de la société
 - Antenne ou distributeur en France
 - Contacts et supports francophones dédiés au client ffgolf ?
 - Indiquer si la société fait l'objet d'une procédure de sauvegarde.

- **Le logiciel de gestion de compétitions (point de vue technique) en adéquation avec le cahier des charges**
 - Technologie (Cloud, hybride... ?)
 - Lieu et nature de l'hébergement de la solution
 - Langages utilisés
 - Type de bases de données
 - Possibilité d'interfaçage par APIs
 - Prérequis technique pour les utilisateurs (Matériel, système, navigateurs et bande passante)
 - Les informations nécessaires permettant de vérifier que les solutions proposées par la société sont conformes à la loi informatique et libertés et au Règlement Européen de Protection des Données (RGPD).

- **Le logiciel de gestion de compétitions (fonctionnalités générales) en adéquation avec le cahier des charges**
 - Une version d'essai ou de démonstration est-elle disponible ?
 - Gestion Multi-Clubs, Multicomptes par clubs
 - Administration des bases des clubs possible par la Fédération
 - Gestion de droits par utilisateur
 - Traduction française, personnalisable

- **Le logiciel de gestion de compétitions (fonctionnalités métier) en adéquation avec le cahier des charges**

- Liste des Modes de tournois supportés et des formes de jeu.
- Description Modèle de données des terrains (9 / 18 trous, repères de jeu, par)
- Description de la gestion des séries (classes) et du mode d'assignation des repères de jeu
- Description des fonctionnalités de gestion de départs (1 ou plusieurs tees, shotgun, tris automatiques...)
- Description des fonctionnalités de gestion des résultats (brut, brut ajusté, net, championnat, ranking...)

- **Produits et services annexes en adéquation avec le cahier des charges**

Description des produits et services annexes optionnels pouvant être inclus dans la solution (Inscriptions en ligne, services SMS, live Scoring / Leaderboards...) sans exclusivité pour le prestataire qui sera retenu, la ffgolf pouvant faire appel à tout autre prestataire pour ces produits et services annexes.

- **La proposition tarifaire (A compléter sur la grille fournie ci-dessous)**

- Offre tarifaire / échéancier pour un contrat exclusif d'exploitation, de distribution et de maintenance de 5 ans (+ 5 ans en cas d'activation de la période additionnelle) en France (Volume estimé : 850 personnes morales et 4000 comptes utilisateurs)
- Coût de des développements estimés pour l'adaptation du logiciel.
- Charge annuelle de la maintenance évolutive et corrective.
- La proposition tarifaire devra être formulée en EUROS (HT et TTC).
- Transfert de compétence, formation des équipes ffgolf
- Assistance au déploiement.

#	En Euros	Montant HT	Montant TTC
1	Abonnement / licence d'utilisation (<i>indiquer le montant annuel et le mode de règlement attendu</i>)		
2	Coût de la mise en place de la solution (adaptation aux spécificités du cahier des charges, coûts de développements et intégration des APIs ffgolf)		
3	Coût de l'accompagnement technique lors de la phase de déploiement de la solution		
4	Coût de la maintenance corrective : <i>indiquer le montant annuel</i>		
5	Maintenance évolutive : <i>indiquer le taux journalier</i>		

- **Fournir un projet de contrat(s), conforme au présent règlement de la consultation, portant sur :**
 - L'exploitation et la distribution du logiciel.
 - La maintenance corrective et évolutive.
 - Les projets de contrats doivent être entièrement rédigés en langue française et, le cas échéant, exprimées en EURO.

- Si ces projets sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français qui prévaudra.

d. Date de remise des candidatures et des offres

Les dossiers de candidature et les offres complets sont à remettre au plus tard le 11 juin 2021 à 18 heures 00 (heure en France Métropolitaine) par courriel à l'attention de Pascal Mailly : pascal.mailly@ffgolf.org

e. Suites de la consultation / Entretiens

Les offres seront examinées à partir des renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer la situation juridique, les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats et la pertinence de la solution proposée.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que :

Toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée à tout moment, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié. La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

En cas d'offres anormalement basses, la ffgolf exige que le candidat explique le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux services objet de la présente consultation.

Compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par la ffgolf, cette dernière souhaite y intégrer une phase d'entretien et de négociation.

La ffgolf pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats dont les offres ont été remises dans les délais impartis en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes au regard des critères de décision. Elle se réserve également la possibilité d'écarter de la négociation les candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable.

Cette négociation pourra, dans le cas le plus simple, se réduire à un échange de courriels ou, si nécessaire, donner lieu à une, voire plusieurs entretiens physiques ou à distance de chacun des candidats invités à discuter.

Le champ de la discussion et de la négociation pour chacune des offres tiendra compte, le cas échéant et dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, des particularités des offres restant en lice, pour aboutir à un classement définitif au regard des critères de jugement, le marché étant attribué au candidat dont l'offre sera classée première.

La négociation pourra porter sur : le prix, le contenu technique ou la conformité de l'offre.

Le choix final sera notifié par la ffgolf et par tout moyen écrit aux coordonnées communiquées par le candidat à l'issue d'une décision du Bureau Directeur ou du Comité Directeur de la ffgolf qui interviendra au plus tard le 30 juillet 2021 sous la réserve suivante : la présente consultation serait déclarée infructueuse par la ffgolf.

Ultérieurement au choix du titulaire, les parties conviendront de la rédaction d'un document contractuel, venant compléter et préciser les modalités pratiques d'exécution de certaines obligations, telles qu'elles sont stipulées dans le présent règlement de la consultation.

ANNEXE : CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

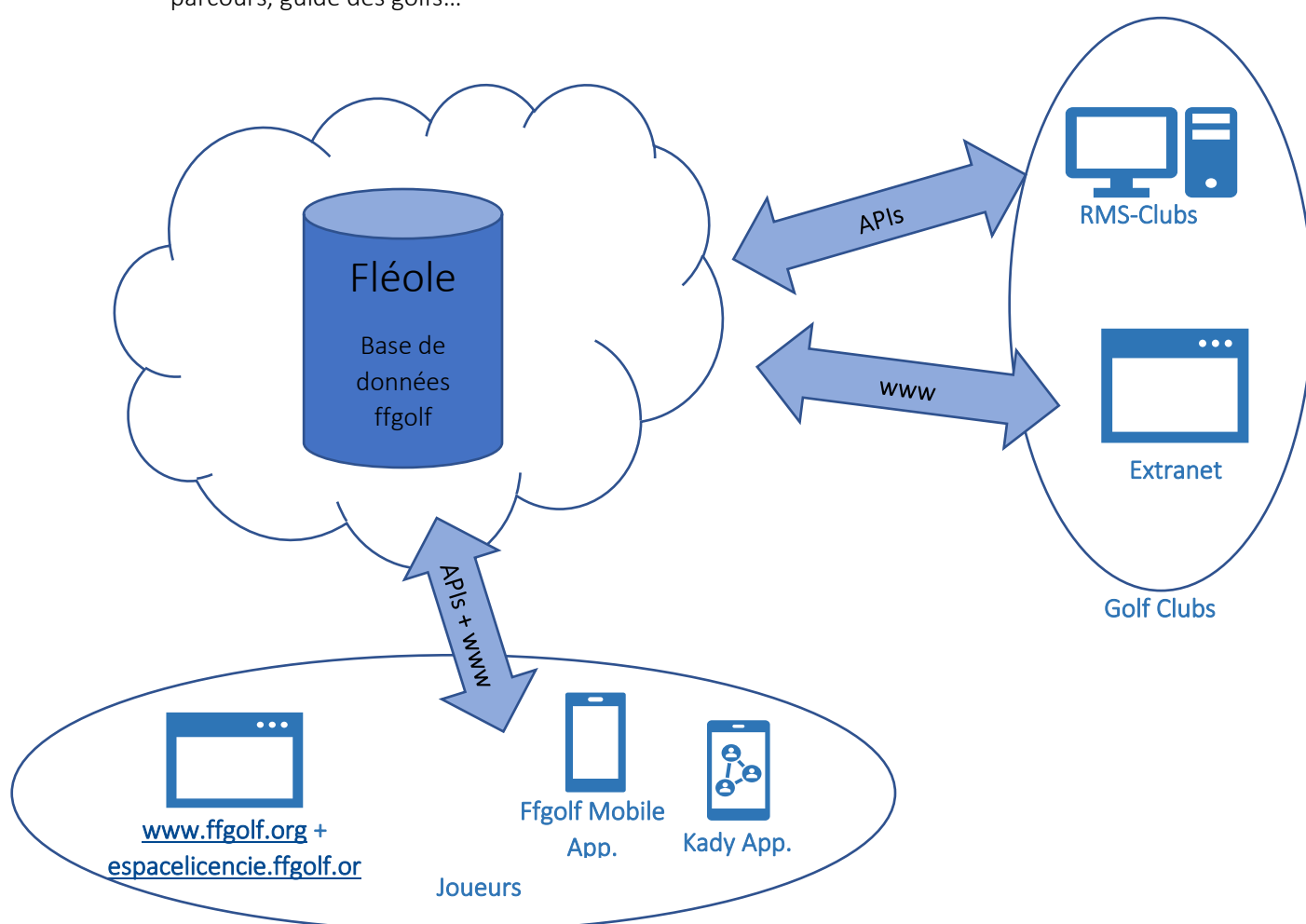
1. Contexte technique

a. Le Système d'Information ffgolf

La ffgolf possède et fait héberger ses propres serveurs sur lesquels est administrée la base de données centrale **Fléole**, gérant l'ensemble des golfs et terrains français, la totalité des licenciés et de leur activité sportive.

Cette base de données centrale communique avec l'ensemble des services fédéraux principalement par l'intermédiaire d'APIs (REST ou SOAP)

- RMS-Clubs : Le logiciel de gestion de compétitions actuel de la ffgolf, installé localement dans tous les golfs affiliés à la ffgolf
- L'Extranet Clubs : L'espace web de pilotage et d'administration des Clubs, accessible via navigateur
- Le site web grand public : Actualités, Guide des golfs, Résultats de compétitions...
- L'Espace licenciés : Licence, Historiques de scores, Tee Times, Résultats de compétitions, saisie de Parties amicales.
- L'Application mobile ffgolf : Licence, Historiques de scores, Tee Times, Résultats de compétitions, saisie de Parties amicales.
- L'Application Kady : Saisie de Social Rounds (Parties Amicales Certifiées), Réservation de parcours, guide des golfs...



b. L'environnement informatique des clubs

Les clubs affiliés à la Fédération française de golf sont des entités indépendantes et autonomes dans leurs choix d'équipement en matériel et en moyens de connexion Internet.

La majorité des clubs accèdent à Internet par une connexion en ADSL, avec un débit moyen allant de 5 à 10Mbs.

L'actuel logiciel de gestion de compétitions RMS-Clubs est installé localement sur les matériels des clubs ou des bénévoles :

- Installation Multiposte sur serveur et postes clients, pour les clubs les plus importants
- Installation Monoposte sur PC Fixe ou portable

Les clubs disposent de PC sous Windows relativement récents et disposant d'au moins 4Go de RAM (minimum requis pour faire fonctionner RMS-Clubs)

c. Volumétrie

Le logiciel sera mis à disposition de :

- 700 clubs de golf
- 80 comités départementaux
- 30 Organismes de tournois sans terrain (Entreprises, As Municipales, Organismes privés)
- 13 ligues régionales
- La ffgolf, pour la gestion de ses propres tournois

Pour un total représentant environ 4000 comptes utilisateurs.

Le nombre total de joueurs gérés par le logiciel est estimé à 800 000 (joueurs avec et sans licences)

Chaque année, 1.5 millions de scores sont enregistrés et transmis à la base de données Fléole (1 million de scores individuels comptant pour la gestion des handicaps, et 500000 scores réalisés en compétitions en double/équipe)

La proposition devra tenir compte de la disparité des moyens des utilisateurs, et permettre à l'ensemble des clubs d'accéder au service distribué.

2. Le logiciel de gestion de compétitions

a. Cadre et conditions de fonctionnement attendus

i. Architecture / Technologie

Solution Full Web :

Compte tenu de l'environnement technique des clubs, décrit plus haut, la ffgolf souhaite une solution Full web accessible par navigateur. Les pages devront être responsive, pour permettre l'utilisation sur tous supports.

Les mises à jour correctives et évolutives devront être déployables pour l'ensemble des utilisateurs sans intervention locale.

Le logiciel pourra être hébergé, soit par la société, soit par la ffgolf, voire par certains clubs ou chaînes de golf, suivant les moyens et environnements requis, et les recommandations de la société.

L'entité en charge de l'hébergement assurera les tâches d'administration, de protection et de sauvegarde des données.

Elle devra mettre en place les ressources suffisantes pour absorber une charge correspondant à l'utilisation simultanée de l'ensemble des utilisateurs.

ii. Propriété et Protection des données

Dans le cas d'une solution Cloud hébergée par la Société, les données issues de l'exploitation du logiciel devront être stockées sur un environnement dédié, non mutualisé avec d'autres services. Les accès aux données des utilisateurs devront être clairement séparés et protégés.

Ces données ne pourront en aucune manière être exploitées par la société pour un usage autre que ceux définis par les termes du futur contrat.

La solution proposée devra respecter la Règlementation Européenne sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et notamment les principes suivants :

- Dans le cas d'un hébergement par la société, le Centre de Données devra se situer en Union Européenne ou dans un pays en adéquation avec les règles définies dans le RGPD. (Liste des pays ici : <https://www.cnil.fr/fr/la-protection-des-donnees-dans-le-monde>)
- L'hébergeur devra prendre toutes les mesures utiles pour garantir la sécurité des données (sécurité physique et informatique, gestion stricte des habilitations et droits d'accès)
- Les données des joueurs seront protégées par des accès nominatifs et mots de passe forts (voir Fonctionnalités générales)
- Les données recueillies via le logiciel demeurent la propriété exclusive de la ffgolf, le prestataire s'interdit de les exploiter directement ou indirectement sauf accord de la ffgolf dans le cadre d'une opération de maintenance par exemple.

iii. Compatibilité et Performances

La société devra tenir compte de l'état moyen du parc matériel des utilisateurs et proposer un logiciel capable de fonctionner pour l'ensemble des clubs, sans nécessiter l'engagement d'investissements conséquents :

- PC / Mac ou Tablette de moins de 6 ans et Bande passante internet minimum de 2Mbps
- Compatibilité avec les systèmes d'exploitation maintenus (Windows 10 et MacOS 10.14) et les navigateurs standards à jour (Edge, Firefox, Chrome, Safari, Opera)

b. Conditions de distribution et d'exploitation en France

Le logiciel sera proposé en marque blanche et personnalisé aux couleurs et logos de la ffgolf.

La ffgolf en assurera, à titre exclusif, la distribution et l'exploitation sur l'ensemble du territoire français.

La solution proposée ne devra pas inclure d'éléments autres que ceux directement liés à la gestion des compétitions et de leurs participants.

Elle ne devra pas rendre inopérantes ou incompatibles les autres solutions informatiques existantes liées à la gestion d'un Club de Golf.

c. Fonctionnalités générales attendues

i. Administration / Pilotage des comptes

La ffgolf devra être en mesure d'assurer l'administration des bases des clubs en totale autonomie (Création ou fermeture des bases de clubs, en fonction des créations ou radiations).

Chaque dirigeant de club se verra remettre un compte Administrateur, lui permettant ensuite la gestion des comptes de ses utilisateurs en totale autonomie.

ii. Accès aux données

Les comptes des utilisateurs devront être nominatifs et si possible associés à une adresse de messagerie unique et vérifiée.

Ils devront être protégés par des mots de passe forts exigés (comportant au moins 3 des 4 types suivants : majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux.) et renouvelables périodiquement.

Le logiciel doit prévoir une gestion de droits pour les comptes, assurant la sécurité des fonctionnalités clé.

Les données des joueurs inactifs doivent pouvoir être anonymisées par les utilisateurs du logiciel.

iii. Traduction

Le logiciel devra être intégralement traduit en français. Une traduction spécifique "Français – ffgolf" sera nécessaire, pour permettre le choix de termes précis, adaptés à la terminologie de la ffgolf.

iv. Impressions et exports

Le logiciel doit permettre la gestion d'impressions personnalisables par l'utilisateur et ou par la ffgolf (logo du club, sélection des données à afficher)

Il doit également inclure des fonctionnalités d'export (csv, Excel...) permettant aux utilisateurs l'exploitation de leurs données sur d'autres outils.

v. Interfaçage avec des solutions tierces

La Fédération souhaite autoriser l'échange direct ou indirect de données par APIs depuis la solution vers des logiciels tiers permettant l'interfaçage de systèmes satellites à la gestion des compétitions. L'interfaçage ne sera possible qu'après la délivrance d'un agrément par la ffgolf.

Exemples d'interfaçages en lecture :

- Lecture des données compétitions (Listes des tournois, Paramètres d'une épreuve, liste d'inscrits, liste des départs, Scores et Résultats)
- Suivi des parties, temps de jeu pour arbitrage.
- Scores en direct pour Live Scoring

Exemples d'interfaçages en écriture :

- Inscriptions de joueurs et équipes
- Enregistrement de scores

d. Fonctionnalités Métier attendues

i. Eléments de gestion sportive indispensables (minimum requis)

Les éléments indiqués ci-dessous constituent le minimum requis et attendu du logiciel :

Préparation de compétition – Formes de jeu

Le logiciel devra être en mesure de gérer les formes de jeu listées ci-dessous, conformément aux règles officielles et appliquées en France.

Formes de jeu individuelles

- Individuel Strokeplay / Stableford / Contre Par / Score Maximum
- Individuel Matchplay, brut et net

Formes de jeu en double ou équipe

- Quatre Balles meilleure balle
- Pro/AM, AM/AM de 2 à 4 joueurs
- Scramble de 2 à 4 joueurs
- Foursome
- Greensome
- Chapman

Modes de calcul des résultats en brut et net pour toutes les formules listées ci-dessus

- Strokeplay
- Stableford
- Contre par
- Score maximum

Préparation de compétition – Structure des tournois

Tournois de 1 à 4 tours (de 1 à 4 jours de jeu sur 1 à 4 terrains)

Terrains de 9 et 18 trous, respectant le modèle de données décrit dans le paragraphe suivant.

ii. [Correspondance avec le modèle de données de la ffgolf](#)

Les joueurs : Tous les licenciés n'ont pas nécessairement de Home Club et 60 000 d'entre eux sont directement rattachés à la ffgolf. (Joueurs indépendants).

Tous les joueurs ne possèdent pas obligatoirement de licence dans la base des clients du club.

Les licenciés sont identifiés par un numéro unique, attribué à vie. (N° de licence ffgolf)

Calcul des Index (WHS) : Le calcul des Index-Handicaps ne sera pas directement effectué par le logiciel. Les scores des compétitions individuelles sont transmis aux serveurs de la fédération qui effectuent les calculs et restituent la nouvelle valeur d'index au club organisateur ainsi qu'au club de licence (Home Club) du joueur.

Les informations relatives aux handicaps des joueurs, français ou étrangers, ne pourront être communiqués en dehors du logiciel sans accord préalable de la ffgolf.

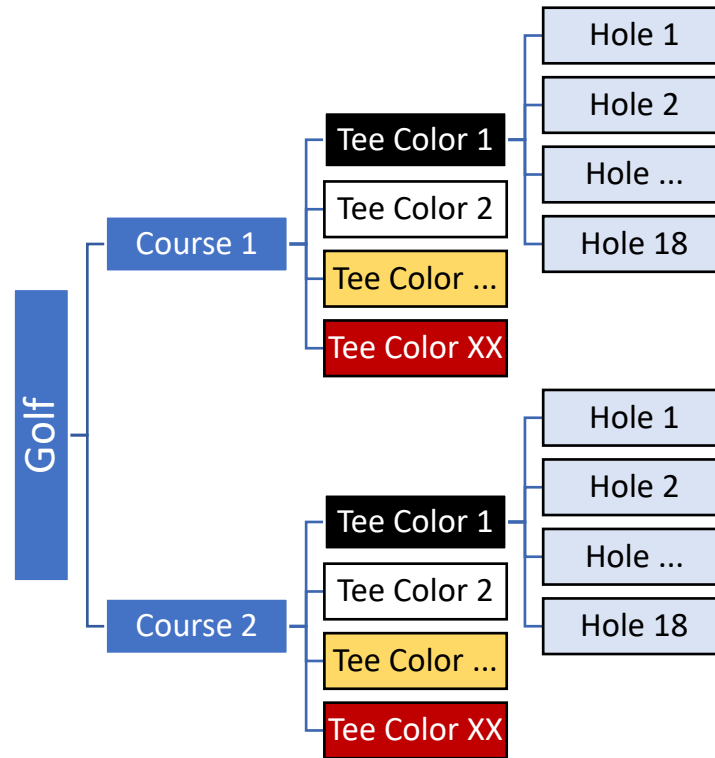
Les terrains homologués utilisables pour la gestion des compétitions officielles sont enregistrés sur la base de données de la ffgolf et transmis au logiciel par APIs. Ces terrains ne sont pas modifiables par les utilisateurs.

Modèle de données des terrains :

Chaque golf peut posséder plusieurs terrains.

Un terrain comporte plusieurs repères de jeu (Tee Color), de 1 à parfois plus de 10. Un repère de jeu possède 18 trous (2 x 9 dans le cas d'un terrain 9 trous), une valeur de SSS et de Slope, un nom et une couleur transmis par APIs par le serveur de la Fédération. Les noms et couleurs de repères sont personnalisés pour chaque terrain.

Chaque trou possède ses propres valeurs de Par, Handicapping, Distance et temps de jeu.



Pour la bonne appréhension des tâches d'adaptation au modèle de données existant, un schéma complet des APIs d'échange avec la Base de données de la ffgolf pourra être remis aux candidats sur demande auprès de Pascal Mailly (pascal.mailly@ffgolf.org)

iii. Structure des compétitions

Le logiciel devra permettre la gestion des tournois Multi-tours et sur plusieurs terrains.

L'assignation aux repères de jeu pourra se faire en fonction des séries (classes) ou individuellement (avec prise en compte du repère de jeu recommandé retourné par la Fédération lors de la vérification des inscrits)

La constitution des séries se fera par repère de jeu, index, par âge ou groupes librement définis par les utilisateurs.

iv. Application des règlements sportifs de la ffgolf

La ffgolf souhaite que le logiciel applique strictement l'ensemble des règlements sportifs associés à la pratique du golf en compétition en France, et notamment l'obligation de possession d'une licence ffgolf active et d'un certificat médical/Questionnaire de santé à jour pour toute participation, quelle que soit la forme de jeu (à l'exception des joueurs étrangers non licenciés auprès de la ffgolf)

Les serveurs de la ffgolf fournissent par APIs toutes les informations utiles pour l'application de ces règlements sportifs.

e. Services attendus sur la durée de la prestation

i. Adaptation initiale du logiciel aux besoins de la ffgolf

Un cahier des charges détaillé sera établi en collaboration avec la société sélectionnée pour la mise en œuvre des adaptations indispensables au bon fonctionnement du logiciel en France, pour son déploiement initial auprès des clubs.

ii. Maintenance Corrective et Evolutive

Pour chaque nouvelle saison, la ffgolf conviendra avec la société d'un ensemble d'éléments à mettre en œuvre sur le logiciel, pour répondre aux évolutions réglementaires et aux besoins des utilisateurs.

Durant la période d'exploitation, les signalements d'anomalies ou demandes d'évolution seront consignées sur un service de Helpdesk commun.

La société devra être en mesure de corriger dans les meilleurs délais tous dysfonctionnements empêchant la bonne utilisation du logiciel ou l'application des règlements sportifs de la ffgolf, selon un SLA (Service Level Agreement) convenu. Les points critiques, bloquants pour l'utilisation du logiciel, devront être traités dans un délai maximum de 24h suivant leur signalement.

Les mises à jour du logiciel doivent pouvoir être déployées sans nécessiter d'intervention sur les matériels des utilisateurs.

En cas de maintenance impliquant l'arrêt du service, celle-ci devra être réalisable en dehors des heures d'utilisation ouvrées de la majorité des utilisateurs.

iii. Support aux utilisateurs

Le Service Informatique de la ffgolf assurera le support de premier niveau auprès des utilisateurs et relatera les demandes d'assistance de niveau supérieur auprès de la Société.

La Société devra garantir une disponibilité aux heures ouvrées françaises pour le traitement de ces demandes d'assistance, en collaboration avec le Service Informatique de la ffgolf.

iv. Formation et documentation

La société devra proposer le transfert de moyens et compétences nécessaires au personnel de la ffgolf pour la prise en charge du support de premier niveau. Ceci comprend notamment tous guides ou supports (textes ou vidéos) utiles pour l'assistance.

La ffgolf assurera quant à elle la formation auprès des utilisateurs.

v. Assistance au déploiement

Lors de la phase de déploiement initiale, la ffgolf souhaite bénéficier d'un accompagnement dédié de la part de la Société (par exemple : assistance d'un technicien lors des ateliers de déploiement avec les différents clubs), pour assurer la distribution et la bonne prise en main par les utilisateurs.

La nature de cet accompagnement sera déterminée après sélection et en fonction de la solution technique proposée.